Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260901-2026_05_CCAS-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
Commune de PLUSSULIEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CCAS

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de présents : 6
Nombre d'absents : 3
Ayant pris part à la délibération : 6

Date de la convocation : 12/08/2026

SEANCE DU MARDI 1ER SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le **premier septembre** à **dix-neuf** heures, le CCAS, dûment convoqué, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique LE LUDUEC, Présidente du CCAS.

Etaient présents : LE LUDUEC D, BALDASSINI L, BROSSARD C, DU HOMMET C, LE TIEC M, TANGUI V.

Etait absente excusée : OURVOUAI M, CRESCENCE C, MENGUY M-F.

Secrétaire de séance : LE TIEC M.

2026-05-TARIFS REPAS CCAS 2026

Chaque année, le CCAS organise le banquet du 11 novembre offert aux habitants de la commune ayant 68 ans et plus.

Cependant, toute personne de la commune ne remplissant pas les conditions d'âge peut participer à ce repas moyennant le prix du repas.

Les membres du CCAS sont invités à fixer ce prix.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS :

- **DECIDE de fixer le prix du repas pour l'année 2026 à 28 €.**
- **AUTORISE le Président à encaisser les participations à l'article 7588**

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.

La Présidente,
Dominique LE LUDUEC.

MAIRIE DE PLUSSULIEN (Côtes d'Armor)